

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 82-0472/PR/MCTT modifiant la composition du Conseil d'Administration de l'établissement Public des Hydrocarbures.

n° 82-0472/PR/MCTT

Ministère

Ministère du commerce, des transports et du tourisme

Date de publication

6 avril 1982

Numéro JO

n° 2 du 01/05/1982

Date du numéro

1 mai 1982

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU les lois constitutionnelles n°77-001 et 77-002 du 27 juin 1977

VU l'ordonnance n°77-008 du 30 juin 1977

VU l'ordonnance n°80-089/PR du 14 juillet 1980 portant création de l'Établissement Public des Hydrocarbures

VU le décret n°80-090/PR du 14 juillet 1980 portant statuts de l'Établissement Public des Hydrocarbures, notamment en son article 8 relatif à la composition du Conseil d'Administration et son modificatif n°80-107/PR du 16 septembre 1988

VU le décret n°81-076/PR du 7 juillet 1981 portant nomination des membres du Gouvernement

VU l'arrêté n°80-1345/PR/MCTT du 16 septembre 1980 constatant la composition du Conseil d'Administration de l'Établissement Public des Hydrocarbures

SUR Proposition du Ministre du Commerce, des Transports et du Tourisme

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 23 mars 1982.

Article 1er

Sont nommés membres du Conseil d'Administration de l'Établissement Public des Hydrocarbures : M. Bonnet Dominique, directeur de l'Aéroport International de Djibouti M. Mohamed Ali Mohamed, chef du service des Affaires Économiques et des Prix M. Said Ali Goubèche, Président de la Chambre Internationale de Commerce et d'Industrie En remplacement de : M. Collet Pierre, Moreau Michel et Ahmed Saleh Farah.

Article 2

Le présent arrêté sera enregistré, publié et exécuté partout où besoin sera.

Par le président de la République, chef de Gouvernement, HASSAN GOULED APTIDON.